

INFOTEL

Société Anonyme

36 avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 - BAGNOLET

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES

29, rue d'Astorg
75008 - Paris

CONSTANTIN ASSOCIES

***Member of Deloitte Touche Tohmatsu
Limited***

185, avenue Charles de Gaulle
92524 - Neuilly-sur-Seine Cedex

INFOTEL

Société Anonyme

36 avenue du Général de Gaulle
Tour Gallieni II
93170 BAGNOLET

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société INFOTEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « *Comptabilisation du chiffre d'affaires* » de la note 3.4 de l'annexe consolidée, le groupe exerce son activité « *Services* » au travers notamment de contrats au forfait, qui se déclinent généralement en une succession de tâches et travaux de courtes durées, avec un engagement en termes de prix, de conformité et de délai (centres de services notamment). Les prestations correspondantes sont enregistrées selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires et la marge des prestations au forfait sont ainsi comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement des prestations rattachées à chaque contrat en cours à la clôture de l'exercice. Pour les centres de service réunissant des travaux de courtes durées correspondants à différentes prestations,

le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés de manière séparée pour chacune des prestations en cours à la clôture de l'exercice.

Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les Responsables opérationnels afin de déterminer si le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser nécessitent d'être révisés. Une estimation incorrecte de ces coûts et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part très importante du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les Responsables opérationnels et la Direction (dont la validation des temps passés, contrôle de la facturation sur les périodes subséquentes de la totalité des encours comptabilisés sur les prestations).

Pour un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement à partir de l'application de suivi opérationnel des contrats :

- nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- nous nous sommes entretenus avec les Responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fondent la comptabilisation du chiffre d'affaires et la reconnaissance de la marge ;
- nous avons corroboré les éléments clés utilisés avec les données contractuelles.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL par l'Assemblée générale du 26 mai 2010 pour le cabinet Constantin & Associés et du 7 décembre 2011 pour le cabinet Audit Consultants Associés

Au 31 décembre 2017, le cabinet Constantin Associés était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit Consultant Associés dans la 7ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions du Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions du Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018

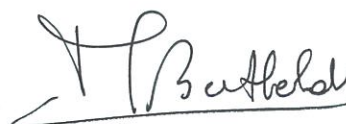
Les Commissaires aux comptes

**AUDIT CONSULTANTS
ASSOCIES**



Sarkis CANLI

CONSTANTIN ASSOCIES
*Member of Deloitte Touche Tohmatsu
Limited*



Mireille BERTHELOT



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Société Anonyme au capital de 2 662 782 euros
Tour Gallieni II - 36, avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Écarts d'acquisition	1	10 973	10 973
Immobilisations incorporelles	2	5 494	5 982
Immobilisations corporelles	3	2 560	2 843
Autres actifs financiers	4	747	736
Titres mis en équivalence	5	50	50
Actifs d'impôts différés	15	1 577	1 423
ACTIFS NON COURANTS		21 401	22 007
Clients	6	65 316	55 054
Autres créances	7	5 507	5 313
Actifs d'impôts exigibles	10	4 103	5 674
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	64 267	51 327
ACTIFS COURANTS		139 193	117 368
TOTAL ACTIF		160 594	139 375

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital	11	2 663	2 663
Réserves liées au capital		7 581	7 581
Réserves et résultat consolidé		71 032	61 882
Actions propres	11	(155)	(123)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		81 121	72 003
Intérêts minoritaires		464	479
CAPITAUX PROPRES		81 585	72 482
Emprunt & dettes financières diverses à long terme			
Provisions	12	3 315	3 580
Passifs d'impôts différés	15	32	74
PASSIFS NON COURANTS		3 347	3 654
Passifs financiers courants			
Fournisseurs	13	19 703	17 810
Autres dettes	13	55 959	45 429
Passifs d'impôts exigibles			
PASSIFS COURANTS	14	75 662	63 239
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		160 594	139 375

1.2. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	16	209 316	190 541
Achats consommés	17	(153)	(89)
Charges de personnel	18	(96 557)	(87 921)
Charges externes	17	(81 577)	(73 732)
Impôts et taxes		(4 105)	(3 475)
Dotations aux amortissements		(3 508)	(3 533)
Dotations aux provisions		(76)	(4)
Autres produits et charges d'exploitation		11	10
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		23 351	21 797
Autres produits et charges opérationnels		(79)	(459)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		23 272	21 338
Produits financiers	19	107	139
Charges financières	19	(43)	(9)
RÉSULTAT FINANCIER	19	64	130
Charge d'impôt sur le résultat	20	(7 349)	(7 567)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	4
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		15 988	13 905
dont part du groupe		15 800	13 719
dont intérêts minoritaires	21	188	186

Résultat net par action - part du groupe	22	2,37	2,06
Résultat net dilué par action - part du groupe	22	2,37	2,06

RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		15 988	13 905
-----------------------------------	--	---------------	---------------

1.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	15 988	13 905
Écart de résultat N-1		
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour risques et charges	2 685	3 137
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	17	12
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	(4)
Autres	(14)	
Impôts différés		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	18 676	17 050
Coût de l'endettement financier net	(64)	(130)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7 349	7 567
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	25 961	24 487
Impôts versés	(5 974)	(10 989)
Variation du BFR lié à l'activité	1 917	703
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	21 904	14 201
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 181)	(3 149)
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions		
Produit de cession d'actifs	13	0
Variation dépôt et cautionnement	(12)	(125)
Incidences des variations de périmètre		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 180)	(3 274)
Augmentation de capital (y compris souscription d'options)		
Rachats et reventes d'actions propres (net d'IS)	(13)	(17)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(6 654)	(6 655)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(200)	(47)
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Remboursement d'emprunt (y compris contrat de location financement)		
Intérêts nets versés (y compris contrat de location financement)	64	130
Autres flux liés aux opérations de financement	50	
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(6 753)	(6 589)
Incidence des variations des cours des devises	(31)	1
Variation de trésorerie nette	12 940	4 339
Trésorerie à l'ouverture	51 327	46 988
Trésorerie à la clôture	64 267	51 327

1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2015	2 663	7 581	(97)	55 077	65 224	344	65 568
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions							
Opérations sur titres autodétenus			(26)	9	(17)		(17)
Dividendes				(6 655)	(6 655)	(47)	(6 702)
Résultat net de l'exercice				13 719	13 719	186	13 905
Variation actuarielle				(273)	(273)		(273)
Variation des écarts de conversion				5	5	(4)	1
<i>Sous-total Résultat global</i>				13 451	13 451	182	13 633
Variations de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 663	7 581	(123)	61 882	72 003	479	72 482
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions							
Opérations sur titres autodétenus			(32)	19	(13)		(13)
Dividendes				(6 654)	(6 654)	(200)	(6 854)
Résultat net de l'exercice				15 800	15 800	188	15 988
Variation actuarielle				13	13		13
Variation des écarts de conversion				(28)	(28)	(3)	(31)
<i>Sous-total Résultat global</i>				15 785	15 785	185	15 970
Variations de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 663	7 581	(155)	71 032	81 121	464	81 585

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société Infotel exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Archive Data Software. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, Infotel Business Consulting et Infotel Consulting UK exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 mars 2018; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2018.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. BASE DE PREPARATION

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2017 disponibles sur le site internet :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les données relatives à l'exercice 2016, présentées à titre comparatif, ont été établies selon les mêmes principes et règles comptables.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas d'autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net, relatifs aux entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2017

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».

Le Groupe étudie actuellement les impacts de l'application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 16 « Contrats de location ».

- IFRS 9 – Instruments financiers, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018, n'aura pas d'impact sur les comptes ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. Le Groupe est en cours d'analyse des impacts à attendre de l'application de la norme qui remplacera les actuelles normes IAS 18 et IAS 11. Une première phase d'identification des différentes sources de revenu du Groupe a été réalisée. L'analyse de contrats représentatifs pour l'activité de services a démarré, et permet d'indiquer que les impacts de l'application de cette norme seront peu importants pour ce secteur d'activité qui représente plus de 96 % du chiffre d'affaires. L'analyse de la reconnaissance des royalties pour le secteur logiciels est toujours en cours.
- IFRS 16 – Contrats de location, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019, la norme IFRS 16 supprime la distinction à opérer entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Tous les contrats de location, sauf exemptions pour les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, devront désormais être comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et d'une dette représentant les loyers à payer sur la durée attendue du contrat de location. Le droit d'utilisation des biens immobiliers est estimé à 16 M€ pour les biens immobiliers, ce qui conduirait à constater une charge financière de l'ordre de 0,3 M€ en 2018 et un amortissement de l'ordre de 2,5 M€. Il demeure à évaluer les impacts des locations des biens mobiliers et de faible valeur.

3.2. METHODE DE COMPTABILISATION

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif devise contre EUR		Cours moyen 2017	Cours moyen 2016	Cours de clôture 2017	Cours de clôture 2016
Dollar américain	USD	0,88624	0,90395	0,83382	0,94868
Livre sterling	GBP	1,14136	1,22432	1,12710	1,16144

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie de tenue de comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain.

3.3. UTILISATION D'HYPOTHESES ET D'ESTIMATION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de

passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM et l'évaluation des frais de développement.

3.4. METHODES D'EVALUATION

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur achète des actifs nets et comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Enfin, lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Le groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des logiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	5 – 10 ans
Agencements et aménagements	4 – 10 ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Dépréciations d'actifs

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;
- flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode dite du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel ».

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 ont été prises en compte.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des

avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte « primes d'émission ».

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

La norme applicable est IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation... ;
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *prorata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode de l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit aux autres produits d'exploitation.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique Territoriale. L'ANC énonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant a minima des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

4. FAITS CARACTERISTIQUES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Opérations juridiques

Aucune opération caractéristique n'a été effectuée.

Opérations caractéristiques

Aucune opération caractéristique n'a été effectuée.

Contrôles

- Infotel Conseil a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2012 portant sur les exercices 2009 à 2011 qui s'est finalisé au cours du 2^e trimestre 2013. Une première proposition de redressement de 2 531 k€, portant essentiellement le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), a été reçue en juillet 2013 et a été contestée dans son intégralité. L'administration fiscale a répondu à cette contestation en janvier 2015 et fait une nouvelle proposition de redressement de 588 k€. Le montant demandé est toujours contesté. En conséquence le paiement de cette dette a été effectué au cours de l'exercice. La société a interjeté appel et demeure dans l'attente de l'audience de l'appel.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2017

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Tour Gallieni II - 36 av du Général de Gaulle - 93170 Bagnolet	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil SAS	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
Infotel Business Consulting SAS	1 rue Garnier 92200 Neuilly sur Seine	530 823 020	IG	75 %	75 %	France
Archive Data Software	1, rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or	518 038 542	MEE	33 %	33 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Angleterre
Infotel Monaco	Panomara A-B 57 rue Grimaldi Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco

5. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2017 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Infotel Conseil	9 200				9 200
Empeiria	770				770
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Total	10 973		-	-	10 973

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 9 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'usage ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2017, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Le business plan de l'UGT Infotel Conseil reflète un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 6 % sur les 3 ans, et un taux de marge stable. Sur cette base, les seuils limites à partir desquels une dépréciation aurait pu être constatée sont un taux d'actualisation de 150,81 %, les autres hypothèses restant constantes.

Le business plan de l'UGT Insoft Software GmbH reflète une croissance du chiffre d'affaires de 75 k€ par an sur les 3 ans, et une marge équivalente liée à la maîtrise des frais notamment de personnel. Sur cette base, les seuils limites à partir desquels une dépréciation aurait pu être constatée sont un taux d'actualisation de 35,53 %, les autres hypothèses restant constantes.

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2016	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Immobilisations					
Relations clientèle	2 489				2 489
Frais de développement	12 915		1 323		14 238
Brevets et licences	839		13		852
Total	16 243		1 336		17 579
Amortissements					
Relations clientèle	2 252		142		2 394
Frais de développement	7 294		1 554		8 848
Brevets et licences	715		128		843
Total	10 261		1 824		12 085
IMMOBILISATIONS NETTES	5 982		(488)		5 494

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent aux projets Arcsys, HPU, Info Recovery, Merge Backup, iDBA, DB/IQ, Portail Web, Infoscope et Coffre-Fort Numérique. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2016	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Immobilisations					
Constructions	31				31
Autres immobilisations	8 885		845	47	9 683
Total	8 916		845	47	9 714
Amortissements					
Constructions	29		2		31
Autres immobilisations	6 044		1 125	46	7 123
Total	6 073		1 127	46	7 154
IMMOBILISATIONS NETTES	2 843		(282)	1	2 560

Note 4 – Autres actifs financiers

Il s'agit principalement de dépôts de garantie.

Note 5 – Participations dans les sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	Valeur au 31/12/2016	Dividendes reçus	Résultat de la période	Autres	Valeur au 31/12/2017
Archive Data Software	50		0		50
Total	50		0		50

Archive Data Software (données sociales 100 %) :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	857	849
Résultat de l'exercice	1	12
Total bilan	599	770
Capitaux propres	151	150

Note 6 – Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Clients et comptes rattachés	56 474	47 311
Clients douteux	10	10
Factures à établir	8 967	7 771
Dépréciations	(135)	(39)
Valeur nette	65 316	55 054

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2017
Clients	39		96			135
Provisions pour dépréciations	39		96			135

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2017

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2017	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	65 316	39 860	18 720	3 701	1 317	1 718
%	100%	61 %	29 %	6 %	2 %	2 %

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2016

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2016	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	55 054	46 557	4 717	1 660	675	1 444
%	100%	85 %	9 %	3 %	1 %	3 %

Note 7 – Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	3 470	3 255
Créances diverses	8	13
Charges constatées d'avance	2 016	2 033
Avances et acomptes versés	12	12
Total	5 506	5 313
Actif d'impôt exigible (y compris CIR)	4 103	5 674

Note 8 – Besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016	Variation Totale	Variation de périmètre	Variation de l'exercice
Clients	65 316	55 054	10 262		10 262
Fournisseurs	(19 703)	(17 810)	(1 893)		(1 893)
Créances/dettes fiscales et sociales	(30 107)	(26 801)	(3 306)		(3 306)
Autres créances/dettes	(20 295)	(13 315)	(6 980)		(6 980)
Crédit Vendeur			0		0
Besoin en Fonds de Roulement	(4 789)	(2 872)	(1 917)		(1 917)

Il figure dans les autres dettes, une dette de 50 k€ correspondant aux dividendes à verser aux minoritaires.

Note 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	4 000	4 014
Disponibilités	60 267	47 314
Trésorerie à l'actif	64 267	51 327
Découvert bancaire	0	0
Trésorerie au passif	0	0
Trésorerie nette	64 267	51 327

Note 10 – Instruments financiers actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	50	50	50			
Actifs financiers non courants	748	748			748	
Créances clients	65 316	65 316			65 316	
Autres créances	5 507	5 507			5 507	
Actifs d'impôts exigibles	4 103	4 103			4 103	
Trésorerie	64 267	64 267	64 267			
Total des actifs	139 991	139 991	64 317		75 674	

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	50	50	50			
Actifs financiers non courants	736	736			736	
Créances clients	55 054	55 054			55 054	
Autres créances	5 313	5 313			5 313	
Actifs d'impôts exigibles	5 674	5 674			5 674	
Trésorerie	51 327	51 327	51 327			
Total des actifs	118 154	118 154	51 377		66 777	

Note 11 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'Infotel s'élève au 31 décembre 2017 à 2 663 k€. Il est composé de 6 656 955 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Il n'y a pas eu de mouvements au cours de l'exercice 2017.

Titres en auto-contrôle

Mouvements de titres	31/12/2017	31/12/2016
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	3 062	3 113
Nombre de titres achetés	87 876	82 615
Nombre de titres vendus	87 988	82 666
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	2 950	3 062

Valeur des titres (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	123 264	96 954
Achats des titres	4 103 686	2 731 310
Cession des titres au cours de l'exercice	4 071 805	2 705 000
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	155 145	123 264

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'assemblée générale d'Infotel réunie le 29 mai 2017 a décidé de distribuer un dividende de 1,00 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 8 juin 2017. Les dividendes relatifs aux actions autodétenues sont constatés en moins des capitaux propres. Le montant net distribué est de 6 654 k€.

Note 12 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2017
Litiges	95				(5)	90
Contentieux	566				(566)	0
Départ en retraite	2 398	(12)	340			2 726
Primes d'ancienneté	521	(1)			(21)	499
Écart de conversion						
Provisions pour risques et charges	3 581	(13)	340		(592)	3 315

Les provisions pour litiges concernent uniquement des litiges salariaux.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 10 % pour les employés d'Infotel Conseil
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du groupe
- Taux d'actualisation : 1,45 % pour les engagements de retraite (1,42 % en 2016) et 1,12 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (1,06 % en 2016).
- Âge de départ : 65 ans
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Pas d'accroissement des salaires prévu pour les salariés de plus de 56 ans
- Taux de charges patronales : 45 %.

Un contrat d'assurance des engagements retraite a été souscrit par le groupe auprès d'un organisme externe depuis le 1^{er} janvier 2004 pour les entités Infotel et Infotel Conseil. Le montant couvert au 31 décembre 2017 s'élève à 135 k€. La provision IDR s'établit à 2 694 k€ correspondant à la différence

entre l'engagement total calculé selon les critères définis ci-dessus soit 2 829 k€ et la juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2017.

Aucun versement complémentaire n'a été effectué au cours de l'exercice aux organismes d'assurance.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

Note 13 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	19 703	17 810
Dettes sociales et fiscales	33 577	30 056
Autres dettes	68	13
Produits constatés d'avance	22 314	15 360
Total	75 662	63 239

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Note 14 – Instruments financiers passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres passifs non courants						
Fournisseurs	19 703	19 703		19 703		
Autres dettes	55 959	55 959		55 959		
Passifs d'impôts exigibles						
Total des passifs	75 662	75 662		75 662		

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres passifs non courants						
Fournisseurs	17 810	17 810		17 810		
Autres dettes	45 429	45 429		45 429		
Passifs d'impôts exigibles						
Total des passifs	63 239	63 239		63 239		

Note 15 – Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Écart actuariel	Variation de la période	31/12/2017
Impôts différés actifs				
liés aux avantages au personnel	845		(39)	806
liés à la participation des salariés	578		193	771
liés aux autres différences temporelles				
Total	1 423		154	1 577
Impôts différés passifs				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	74		(42)	32
liés au retraitement de la moins- value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Total	74		(42)	32

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Note 16 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

Le chiffre d'affaires Services du groupe Infotel se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées. La répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

(en pourcentage)	2017	2016
Prestations en régie	33,4	33,6
Prestations forfaitisées et centres de service	66,6	66,4

Des informations concernant le chiffre d'affaires sont communiquées au paragraphe « 7. Information sectorielle ».

Note 17 – Achats consommés et charges externes

En milliers d'euros	2017	2016
Sous-traitance	69 799	63 759
Autres charges externes	11 778	9 973
Achats consommés	153	89
Total	81 730	73 821

Note 18 – Charges de personnel et effectif

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 1 666 salariés. Sur l'exercice 2016, l'effectif moyen du Groupe était de 1 544 salariés. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

En milliers d'euros	2017	2016	2015
Rémunérations	68 643	62 670	55 957
Charges sociales	31 232	28 712	26 053
Participation des salariés aux résultats	2 313	1 814	2 066
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	339	380	114
Provision litige salarié	(5)	(40)	(49)
CICE	(3 241)	(2 527)	(2 265)
Frais de développement activés	(1 801)	(1 950)	(2 058)
Crédit d'impôt recherche sur charges de personnel non activées	(266)	(457)	(214)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(557)	(579)	(575)
Remboursements CPAM et FAFIEC	(100)	(102)	(57)
Total des charges de personnel	96 557	87 921	78 972

Par ailleurs, l'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012 a créé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). À ce titre, un produit de 3 241 k€ est comptabilisé en 2017, contre 2 527 k€ en 2016, en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information du 28 février 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Note 19 – Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Rémunération des comptes à terme	52	120
Plus-values nettes sur cession de VMP		13
Intérêts des comptes courants bancaires		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	52	133
Gains de change	55	5
Pertes de change	43	8
Autres produits et charges financières	12	(3)
Résultat financier	64	130

Note 20 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Impôt à payer au titre de l'exercice	5 580	5 756
Impôt différés IS	(196)	(25)
CVAE	1 965	1 836
Charge d'impôts	7 349	7 567

La preuve d'impôt est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat net avant MEE	15 988	13 908
Charge d'impôts	7 349	7 567
Résultat avant impôt	23 337	21 475
Taux courant d'IS applicable à la société mère	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	7 778	7 158
TVS et amortissements non déductibles	10	13
Provision non déductible	18	
QP frais et charges	32	20
Amortissement frais d'acquisition		
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(1 169)	(1 117)
Résultat Monaco	(189)	(127)
Résultat Insoft	(94)	
Résultat Infotel UK Consulting Ltd	(13)	
Taxe sur dividendes	(579)	200
CSB	159	139
CVAE nette d'IS	1 310	1 224
Variation taux IS	93	65
Autres	(7)	(8)
Charge d'impôt comptabilisée	7 349	7 567

Note 21 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont constitués par la société IBC détenue à 75 % par le Groupe, et par la société Infotel Consulting UK détenue à 51 %.

Note 22 – Résultat par action

	2017	2016
Résultat net part du groupe	15 800	13 719
Nombre d'actions composant le capital social	6 656 955	6 656 955
Dont actions propres détenues	2 950	3 062
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 653 893	6 653 893
Résultat par action	2,37	2,06
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation		
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation		
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social		
Résultat dilué par action	2,37	2,06

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'activité du groupe Infotel se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

État du résultat net de la période par secteur

En milliers d'euros	2017			2016		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	8 140	201 176	209 316	8 649	181 892	190 541
Résultat Opérationnel	3 216	20 056	23 272	4 280	17 058	21 338
Résultat net	3 052	12 936	15 988	3 131	10 773	13 904

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros	2017	%	2016	%
France	186 552	89,1 %	169 182	88,8 %
Europe	17 547	8,4 %	15 466	8,1%
États-Unis	5 217	2,5 %	5 893	3,1%
Total	209 316	100 %	190 541	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Seuls deux clients représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2017		31/12/2016	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	6 031	15 370	7 376	14 604
Actifs courants	17 093	122 099	17 858	99 510
Total	23 124	137 469	25 234	114 114

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « Note 6 – Créances clients ».

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisées par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève à 1 187 k\$ ou 990 k€ (1 338 k\$ ou 1 269 k€ au 31 décembre 2016). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale américaine, et des royalties IBM du 4T17.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2017, 2 950 de ses propres actions, pour un montant total de 155 145 €, soit un prix moyen d'achat de 52,59 €.

Engagements hors bilan

Les engagements sur location immobilière sont liés à l'engagement de payer des loyers selon la réglementation en vigueur des baux commerciaux, dits « 3-6-9 ». Les engagements sont valorisés en retenant l'engagement maximum.

	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements au titre des baux commerciaux	2 665	9 322	4 762

À la connaissance du groupe Infotel, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	Audit Consultants Associés		Constantin Associés		Audit Consultants Associés		Constantin Associés	
	2017		2017		2016		2016	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	48	48	67	52	49	48	57	54
- Filiales intégrées globalement	53	52	40	34	54	52	39	37
- Services autres que le commissariat aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	101	100	107	91	103	100	96	91
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- R.S.E.			10	9			10	9
- Autre (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<i>Sous total</i>	0	0	10	9	0	0	10	9
TOTAL	101	100	117	100	103	100	106	100

Passifs éventuels

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Infotel et de ses filiales.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est à signaler.

Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2017 à 1 024 k€.

Le groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.